

Clos d'Armagnac : reprise du travail ce soir



Clos d'Armagnac : reprise du travail ce soir

Un protocole de fin de conflit a été signé aujourd'hui entre la direction de Korian Clos d'Armagnac, le syndicat FO et une délégation de salariés. Il met un terme dès ce samedi 26 juin à compter de 19 heures à des arrêts de travail déclenchés le 24 juin 2021.

Au terme des négociations achevées ce samedi 26 juin vers 18 heures, il a été trouvé des points d'accord sur :

Le remplacement des absences et organisation du travail : la direction s'est engagée à adapter l'organisation du travail pour une prise optimale des résidents en maintenant les ratios d'encadrement tant pour les agents de service hôteliers que pour les agents de soins. Dans la foulée, les départs en congés d'été et les absences longues seront remplacés en juillet et août 2021.

La direction a donné son feu vert pour améliorer l'organisation de la liaison jour/nuit ainsi qu'à une simplification du planning. La direction s'est aussi engagée à régulariser le paiement des heures supplémentaires pour treize agents de service hôtelier. Mesures effectives sur les feuilles de paye de juillet 2021.

Dans un souci d'encourager l'évolution professionnelle des agents de soins hôteliers faisant fonction, la direction s'engage à mettre en œuvre des parcours qualifiants menant aux diplômes d'Etat d'aides soignant (AS). Ce parcours est couplé au versement d'une prime fonction de 100 euros brut mensuels.

Il est enfin rappelé que la plupart des salariés ont perçu une prime COVID de 1500 euros nets en 2020 et une somme de 376 euros en moyenne pour un temps complet en juin 2021 au titre de la Participation. Enfin, la totalité des salariés de l'établissement ont vu leurs rémunérations progresser de 206 euros bruts mensuels depuis septembre 2020 suite aux accords du Ségur de la Santé.

voir les articles précédents

- <https://lejournaldugers.fr/article/49362-korian-sexprime-sur-les-tensions-a-lehpad-de-cazaubon>
- <https://lejournaldugers.fr/article/49361-deuxieme-journee-de-greve-a-lehpad>
- <https://lejournaldugers.fr/article/49360-greve-a-lehpad>